Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2024_DL17270224-DE

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Nombre de conseillers
En exercice : **33**
Présents : **21**
Procurations : **12**
Votants : **33**
N° 17/2024

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Action sociale : attribution de cartes cadeaux aux agents municipaux.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février, à dix-huit heures, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le vingt-et-un février deux mille vingt-quatre, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
MM. CARAYON, LAMOTTE, Mme IMBERT, M. VIDAL, Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mme BALAT, Adjoints, MM. BONHOMME, RENAULT, Mme RÉMY, M. VANTAUX, POMARÈDE, DELORD, BÉLINGAND, Mmes DECOUX-POINDRELLE, BONNIFACY, M. NAVELLOU, Mmes ALBOUY POMPONNE, DEFAIS.

Avaient donné pouvoir :
Mme DOURTHE à M. DELORD
M. LABORDE à M. CARAYON
M. GAMBIER à Mme IMBERT
Mme ESPARBIÉ à Mme DECOUX-POINDRELLE
Mme LESPINARD à Mme BONNIFACY
Mme GUIRAUD à M. LAMOTTE
Mme TAILHADES à Mme RÉMY
Mme LEY à M. RENAULT
M. DAVID à M. NAVELLOU
Mme MOUGIN à Mme ALBOUY POMPONNE
Mme FAURE à Mme DEFAIS
Mme LE NY à M. LARUE

Madame IMBERT est nommée secrétaire de séance.

La conseillère municipale, membre de la commission Développement Economique, présente à l'assemblée que conformément aux dispositions du Code de la fonction publique (articles L.731-1 et suivants), les collectivités peuvent octroyer des prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, distinctes de la rémunération, attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir.

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2024_DL17270224-DE

.../...

A l'occasion de la nouvelle année et afin de remercier le personnel municipal pour son travail et son investissement dans l'exécution des missions de service public qui lui sont confiées au quotidien, il est proposé d'attribuer aux agents, des cartes- cadeaux « Ici ici, es aqui ».

Lesdites cartes-cadeaux, initiées par la Communauté de Communes Tarn-Agout, portent des valeurs faciales prédéterminées et sont utilisables uniquement dans certains petits commerces de proximité du territoire, afin de renforcer le lien social et soutenir la consommation locale.

Conformément à la règlementation, le montant attribué aux agents municipaux ne peut dépasser 5% du plafond de la Sécurité Sociale.

Aussi, il est demandé à l'assemblée d'entériner l'attribution d'une carte-cadeaux d'un montant de 50€ aux agents municipaux présents dans les effectifs de la Commune de Lavaur au 1er janvier de l'année et remplissant les conditions suivantes :

- en position d'activité ou en congé parental de moins de six mois,
- fonctionnaire (titulaire ou stagiaire),
- ou contractuel de droit public à durée indéterminée ou à durée déterminée d'une durée minimale de six mois ou ayant bénéficié d'un contrat reconduit depuis au moins six mois,
- ou en apprentissage.

Le Conseil municipal est amené ainsi à autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ,

- **DECIDE** d'attribuer, à l'occasion de la nouvelle année, une carte-cadeaux d'un montant de 50€ aux agents municipaux remplissant les conditions énoncées, ci-dessus,

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

MAIRIE DE LAVAUR (TARN)

Bernard CARAYON.

La secrétaire,

Marie-Christine IMBERT